



Paris, le 20 juin 2019

COMMUNIQUE DE PRESSE

Accord conventionnel interprofessionnel sur les CPTS : la Fédération Nationale des Orthophonistes signe mais reste vigilante !

La signature de l'ACI sur les Communautés professionnelles territoriales de santé a eu lieu aujourd'hui, 20 juin, à la CNAM, au terme d'une négociation conventionnelle interprofessionnelle débutée le 16 janvier 2019.

Améliorer l'accès aux soins, organiser un parcours pluri professionnel autour du patient, développer des actions territoriales de prévention, développer la qualité et la pertinence des soins : tels sont les objectifs affichés par l'Assurance Maladie.

La FNO ne peut que partager ces objectifs qu'elle porte depuis longtemps, et c'est pourquoi le conseil d'administration de la Fédération a donné mandat à la présidente pour signer ce texte.

La FNO se réjouit des mesures en faveur de la prévention : nous espérons que les moyens qui y seront consacrés seront à la hauteur de l'ambition affichée par cet accord.

Cependant, la FNO reste réservée sur la mise en oeuvre et l'impact de certaines mesures. La FNO regrette que celles qui concernent l'accès aux soins restent centrées sur le médecin traitant à l'heure où les orthophonistes font face à une pénurie de professionnels.

La seule coordination des soins n'empêchera pas un déficit d'accès aux soins de plus en plus inquiétant. D'autres solutions sont nécessaires : la FNO attend toujours du gouvernement des réponses concrètes à ses propositions.

Contact presse FNO : 06.46.06.20.14.